



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2023-01
CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2002-04

À toutes les personnes intéressées, prenez avis que le 3 avril 2023, au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, à Saint-Camille, à compter de 19 h, se tiendra une séance du conseil municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante:

Dérogation DM-2023-01

Nom du propriétaire : Yan Grimard et Mylène Fréchette
Demandeur : Yan Grimard et Mylène Fréchette
Numéro de lot : 6 078 259
Adresse du site concerné : 190, rue Miquelon
Zone no. : Aa 11

Nature de la demande :

La demande consiste en une dérogation mineure pour permettre la construction d'un bâtiment principal au 190, Miquelon avec une marge de recul avant égale ou supérieure à la marge de recul avant existante du bâtiment voisin situé au 186, rue Miquelon (marge de recul avant d'environ 15 mètres).

Raison invoquée :

Compte-tenu que la marge de recul avant pour le secteur Aa11 est de 30 mètres, que la marge de recul arrière est de 10 mètres et que la profondeur du lot n'est que de 61 mètres, il reste peu d'espace pour la construction d'une résidence principale et ses bâtiments complémentaires.

Les bâtiments principaux des voisins immédiats à l'est et à l'ouest ont des marges de recul avant d'environ 9 et 15 mètres respectivement.

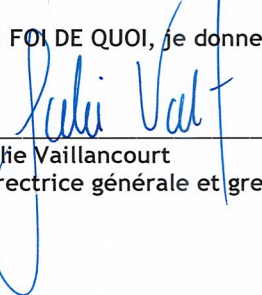
DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 16^E JOUR DU MOIS DE MARS DE L'AN 2023.


Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, 16^e jour du mois de mars de l'an 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de mars de l'an 2023.


Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-trésorière